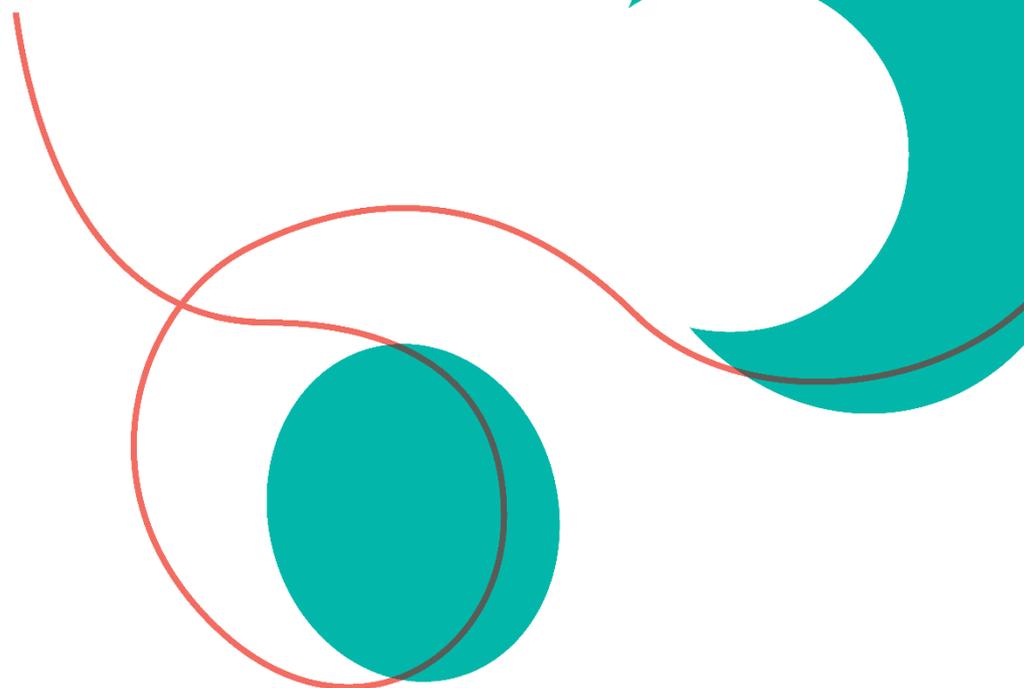




Agir pour les

**aidants**

Stratégie de mobilisation  
et de soutien  
2020 - 2022



## 6 PRIORITÉS ET 17 MESURES CLÉS POUR LES PROCHEs AIDANTS

### **Priorité 1 : rompre l'isolement des proches aidants et les soutenir au quotidien.**

- Mise en place d'un numéro téléphonique national de soutien des proches aidants dès 2020
- Création d'un réseau de lieux d'accueil labellisés « Je réponds aux aidants » dès 2020
- Création d'une plate-forme numérique « Je réponds aux aidants » d'ici à 2022
- Diversification et déploiement des offres d'accompagnement par des professionnels et des pairs dans tous les territoires

## **Priorité 2 : ouvrir de nouveaux droits sociaux aux proches aidants et faciliter leurs démarches administratives.**

- Le congé de proche aidant indemnisé pour les salariés, les travailleurs indépendants, les fonctionnaires et les chômeurs indemnisés, mis en place dès octobre 2020
- Dès janvier 2020, un congé de proche aidant pourra être pris dès l'arrivée en entreprise, sans attendre 1 an comme auparavant
- Dès novembre 2019, des périodes de congé proche aidant ne compteront plus dans le calcul des droits au chômage pour éviter une baisse des allocations
- Dès octobre 2020, le congé de proche aidant indemnisé au titre des droits à la retraite sera pris en compte automatiquement, sans formalités à accomplir

## **Priorité 3 : permettre aux aidants de concilier vie personnelle et vie professionnelle.**

- L'assouplissement du congé de présence parentale et de l'allocation journalière de présence parentale pourront être pris de façon fractionnée, par demi-journées, dès 2020
- Le retour à l'emploi des aidants qui ont dû arrêter de travailler pendant longtemps pour accompagner un proche sera facilité
- Le soutien aux proches aidants sera inscrit en 2020 parmi les thèmes de la négociation obligatoire dans les entreprises et parmi les critères de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises

## **Priorité 4 : accroître et diversifier les solutions de répit.**

- Lancement d'un plan national de renforcement et de diversification des solutions de répit, adossé à un financement supplémentaire de 100 M € sur la période 2020-2022

## **Priorité 5 : agir pour la santé des proches aidants, 31 % des aidants délaissant leur propre santé.**

- Mieux comprendre les risques qui pèsent sur la santé des proches aidants, à travers une enquête de Santé publique France en 2020
- Instauration d'un « réflexe proches aidants » chez les professionnels de santé ou d'accompagnement à compter de 2020
- Identification du rôle de proche aidant dans le dossier médical partagé (DMP) en 2020

## **Priorité 6 : épauler les jeunes aidants.**

- Sensibilisation des personnels de l'Éducation nationale
- Aménagement des rythmes d'études pour les étudiants aidants dès fin 2019

Source :

[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2019/10/dossier\\_de\\_presse\\_relatif\\_a\\_la\\_strategie\\_de\\_mobilisation\\_et\\_de\\_soutien\\_en\\_faveur\\_des\\_aidants\\_-\\_23.10.2019.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2019/10/dossier_de_presse_relatif_a_la_strategie_de_mobilisation_et_de_soutien_en_faveur_des_aidants_-_23.10.2019.pdf)